

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.**

TABLE DES MATIÈRES

Mission

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 7

Présentation du compte 8

Présentation stratégique de la mission 9

Équilibre du compte et évaluation des recettes 11

Récapitulation des crédits et des emplois 13

Programme 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE 17

Présentation stratégique du projet annuel de performances 18

Objectifs et indicateurs de performance 19

1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire 19

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 21

Justification au premier euro 24

Éléments transversaux au programme 24

Dépenses pluriannuelles 25

Justification par action 26

01 – Développement et transfert 26

02 – Fonction support 27

Synthèse des opérateurs du programme 28

Programme 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE 31

Présentation stratégique du projet annuel de performances 32

Objectifs et indicateurs de performance 34

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale 34

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 37

Justification au premier euro 40

Éléments transversaux au programme 40

Dépenses pluriannuelles 41

Justification par action 42

01 – Recherche appliquée et innovation 42

02 – Fonction support 44

Synthèse des opérateurs du programme 46

MISSION

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

PRÉSENTATION DU COMPTE

■ TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

■ OBJET

Ce compte d'affectation spéciale retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

L'agriculture française est appelée à un processus de transformation ambitieux pour répondre aux enjeux du 21^e siècle et aux attentes de la société eu égard à la gestion durable des ressources naturelles, à la qualité de l'alimentation, à la souveraineté alimentaire, à la compétitivité et à l'emploi, au développement des territoires ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux. Pour guider et accompagner cette transition en l'inscrivant dans un projet agro-écologique, le ministère s'appuie sur un réseau d'acteurs de recherche, de développement et d'enseignement permettant de produire et diffuser l'innovation et les connaissances nécessaires à l'agriculture.

Les objectifs et priorités en matière de recherche appliquée et développement agricole et rural sont définis dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). La programmation 2014-2020 avait pour objectif de « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental, sanitaire et social ». Compte-tenu du contexte de renégociation de la politique agricole commune (PAC) et de la crise sanitaire de la COVID 19, l'année 2021 constituera une année de transition pour le PNDAR vers une nouvelle programmation pour la période 2022-2027.

Dans la continuité du PNDAR 2014-2020, et au regard des enjeux de souveraineté alimentaire et de résilience qui ont été soulignés par le contexte sanitaire et climatique de l'année 2020, la programmation 2021 sera particulièrement consacrée aux thèmes prioritaires suivants :

- la diversification des filières et le développement de circuits de proximité ;
- l'atténuation des effets du changement climatique ;
- l'autonomie protéique et la gestion des intrants ;
- la gestion intégrée de la santé animale et végétale et le respect de la biodiversité par la mobilisation des principes de l'agro-écologie
- le bien-être animal.

La mission « développement agricole et rural », financée par le Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » contribue à la mise en œuvre du PNDAR à travers deux programmes :

- le programme 775 pour le volet « développement et transfert en agriculture » ;
- le programme 776 pour le volet « recherche appliquée et innovation en agriculture ».

Le programme 775 a pour objectif de soutenir les structures chargées de l'accompagnement collectif des agriculteurs et de les orienter vers le développement et la diffusion de systèmes de productions innovants et performants du point de vue économique, environnemental et sanitaire. Il soutient notamment les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (Coop de France), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR).

Le programme 776 finance la production de connaissances et l'émergence d'innovations en vue d'améliorer l'autonomie et la compétitivité des exploitations françaises. Il finance notamment des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et des projets de recherche, d'innovation et de partenariats, sélectionnés dans le cadre d'appels à projets, qui se déroulent, en moyenne, sur 3,5 ans .

Le budget 2021, qui s'élève à 126 M€, permettra de poursuivre les actions entreprises par les organismes impliqués dans la recherche appliquée et le développement pour favoriser l'adoption d'innovations et de changement de pratiques auprès des agriculteurs.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

La mission poursuit deux principaux objectifs :

- Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est à dire vers l'agro-écologie) » ;
- Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Développement et transfert en agriculture		60 065 400	
		60 065 400	
Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 934 600	
		65 934 600	
Total	126 000 000	126 000 000	0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2020	PLF 2021
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	136 000 000	126 000 000
03 - Recettes diverses ou accidentelles	0	0
Total	136 000 000	126 000 000

Depuis la LFI 2015, l'intégralité de la collecte de la taxe due par les exploitants agricoles, au titre de l'article 302 bis MB du code général des impôts, est affectée au compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CAS DAR).

L'impact de la crise de la COVID 19 sur le chiffre d'affaires de certaines filières agricoles en 2020 et les mauvaises récoltes de céréales anticipées cette année à la suite des aléas climatiques conduisent à anticiper une baisse du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles de 136 M€ en LFI 2020 à 126 M€ en PLF 2021.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

IMPACT DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Programme ou type de dépense	AE CP	2020			2021	
		PLF	LFI	LFR	PLF	
775 – Développement et transfert en agriculture		65 000 000 65 000 000	65 000 000 65 000 000		65 000 000 65 000 000	60 065 400 60 065 400
Autres dépenses (Hors titre 2)		65 000 000 65 000 000	65 000 000 65 000 000		65 000 000 65 000 000	60 065 400 60 065 400
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture		71 000 000 71 000 000	71 000 000 71 000 000		71 000 000 71 000 000	65 934 600 65 934 600
Autres dépenses (Hors titre 2)		71 000 000 71 000 000	71 000 000 71 000 000		71 000 000 71 000 000	65 934 600 65 934 600

Développement agricole et rural

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %
775 – Développement et transfert en agriculture	65 000 000	60 065 400	-7,59	65 000 000	60 065 400	-7,59
01 – Développement et transfert	64 900 000	59 990 400	-7,56	64 900 000	59 990 400	-7,56
02 – Fonction support	100 000	75 000	-25,00	100 000	75 000	-25,00
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	71 000 000	65 934 600	-7,13	71 000 000	65 934 600	-7,13
01 – Recherche appliquée et innovation	70 700 000	65 634 600	-7,16	70 700 000	65 634 600	-7,16
02 – Fonction support	300 000	300 000	0,00	300 000	300 000	0,00
Total pour la mission	136 000 000	126 000 000	-7,35	136 000 000	126 000 000	-7,35

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %
775 – Développement et transfert en agriculture	65 000 000	60 065 400	-7,59	65 000 000	60 065 400	-7,59
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	<i>100 000</i>	<i>75 000</i>	<i>-25,00</i>	<i>100 000</i>	<i>75 000</i>	<i>-25,00</i>
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	<i>64 900 000</i>	<i>59 990 400</i>	<i>-7,56</i>	<i>64 900 000</i>	<i>59 990 400</i>	<i>-7,56</i>
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	71 000 000	65 934 600	-7,13	71 000 000	65 934 600	-7,13
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	<i>300 000</i>	<i>3 350 000</i>	<i>+1 016,67</i>	<i>300 000</i>	<i>3 350 000</i>	<i>+1 016,67</i>
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	<i>70 700 000</i>	<i>62 584 600</i>	<i>-11,48</i>	<i>70 700 000</i>	<i>62 584 600</i>	<i>-11,48</i>
Total pour la mission	136 000 000	126 000 000	-7,35	136 000 000	126 000 000	-7,35
dont :						
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	<i>400 000</i>	<i>3 425 000</i>	<i>+756,25</i>	<i>400 000</i>	<i>3 425 000</i>	<i>+756,25</i>
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	<i>135 600 000</i>	<i>122 575 000</i>	<i>-9,61</i>	<i>135 600 000</i>	<i>122 575 000</i>	<i>-9,61</i>

PROGRAMME 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures chargées du conseil aux agriculteurs (chambres d'agriculture, organismes nationaux à vocation agricole et rurale), ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles. Outre les programmes pluriannuels de ces organismes, un appel à projets transversal sera mis en place en 2021 sur l'appui à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Le programme 775, intégré à la mission Développement agricole et rural, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR).

La priorité essentielle du PNDAR est de « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire » en s'inscrivant dans le cadre du « Projet agro-écologique pour la France ». L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation actuelle est d'orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est à dire vers l'agro-écologie). Pour atteindre cet objectif, deux thématiques prioritaires principales ont été identifiées :

- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, fondés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ;
- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement.

La prochaine programmation du PNDAR qui démarrera en 2022 devrait permettre de redéfinir les objectifs stratégiques du programme 775 pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire de la COVID-19 et notamment de mettre l'accent sur la souveraineté alimentaire et agricole.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

INDICATEUR 1.1

Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le volet performance du programme n'évolue pas en 2021 : l'objectif « **orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire** » matérialisé par l'indicateur « **pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775** » est reconduit dans le PAP 2021.

OBJECTIF

1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et sanitaire. Pour répondre à cet objectif, l'implication des organismes chargés du conseil aux agriculteurs est évaluée au travers des moyens humains qu'ils lui consacrent. L'indicateur mesure ainsi la part des effectifs en équivalents temps-plein (ETP) consacrée, par les organismes bénéficiaires du programme 775, aux deux thématiques prioritaires principales du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PNDAR par les organismes bénéficiaires du programme 775	%	68,8	non disponible	72	72	>70	>75

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : Le numérateur tient compte du nombre d'ETP consacrés par les organismes bénéficiaires du programme 775 aux deux thématiques prioritaires suivantes du PNDAR : « Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », et « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ». Le dénominateur comptabilise le nombre total d'ETP consacrés à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural par les organismes bénéficiaires du programme 775.

Sources des données : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les données sont issues du logiciel DARWIN dans lequel les organismes exécutant des programmes pluriannuels cofinancés par le programme 775 inscrivent annuellement les informations concernant leurs programmes prévisionnels et réalisés. Les chambres d'agriculture, l'APCA, Coop de France et les ONVAR renseignent le logiciel DARWIN depuis 2009 sous le contrôle de la DGPE. Les données enregistrées sur la base de données DARWIN permettent aux services de calculer le ratio correspondant à l'indicateur.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le résultat définitif de l'indicateur pour 2019 n'est pas encore connu car certains porteurs de programmes n'ont pas encore transmis à la DGPE leur compte rendu de réalisation 2019, du fait de la crise sanitaire de la COVID-19.

Une estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2019 sur la base des données disponibles (50% des données) laisse à penser qu'il pourrait dépasser 70%, ce qui constitue une progression de la performance.

La valeur prévisionnelle de l'indicateur pour 2020 est estimée à 72 %, dépassant pour la première fois 70 %.

L'objectif d'affecter plus de 70% des effectifs financés par le programme 775 à des actions en faveur de l'agro-écologie en 2021 traduit la volonté du ministre chargé de l'agriculture de mobiliser les moyens du programme au service de la transition écologique de l'agriculture française.

Depuis les EGA, la volonté du ministre chargé de l'agriculture de mobiliser les moyens au service de la transition écologique de l'agriculture française a été réaffirmée à plusieurs reprises. Cette priorité a été également affirmée au cours du 56^e salon de l'agriculture (février 2019) et reste une priorité portée par le nouveau ministre chargé de l'agriculture.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0
02 – Fonction support	75 000	0	75 000	0
Total	75 000	59 990 400	60 065 400	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0
02 – Fonction support	75 000	0	75 000	0
Total	75 000	59 990 400	60 065 400	0

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	100 000	75 000	0	100 000	75 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	75 000	0	100 000	75 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	64 900 000	59 990 400	0	64 900 000	59 990 400	0
Transferts aux autres collectivités	64 900 000	59 990 400	0	64 900 000	59 990 400	0
Total	65 000 000	60 065 400	0	65 000 000	60 065 400	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0	59 990 400	59 990 400
02 – Fonction support	0	75 000	75 000	0	75 000	75 000
Total	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CAS DAR).

Le ministre chargé de l'agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions. Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie et du budget. Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'APCA et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
18 439 623	0	65 124 343	81 553 294	2 010 672

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
2 010 672	2 010 672 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
60 065 400 0	58 054 728 0	2 010 672	0	0
Totaux	60 065 400	2 010 672	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
96,65 %	3,35 %	0,00 %	0,00 %

La majorité des dossiers financés par le programme 775 est payée en deux ans, à hauteur de 85 % l'année d'engagement et de 15 % l'année suivante.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 99,9 %**01 – Développement et transfert**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	59 990 400	59 990 400	0
Crédits de paiement	0	59 990 400	59 990 400	0

Les crédits du programme 775 financeront :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA, les chambres d'agriculture doivent, en application de la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013, assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le projet régional de l'agriculture durable (PRAD) et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR); les organismes sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Des appels à projets nationaux et des actions transversales. Dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux des différents bénéficiaires du CASDAR seront mobilisés afin de participer à des actions thématiques transversales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	59 990 400	59 990 400
Transferts aux autres collectivités	59 990 400	59 990 400
Total	59 990 400	59 990 400

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

- 39 365 400 € en AE=CP, des actions portées par l'APCA et le réseau des chambres d'agriculture,
 - 38 650 000 € en appui aux programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;
 - 715 400 € en appui à un appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX) ;

- 7 700 000 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8 000 000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 850 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 75 000 € en AE=CP, de l'action thématique transversale agroforesterie .

ACTION 0,1 %**02 – Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	75 000	75 000	0
Crédits de paiement	0	75 000	75 000	0

Les crédits de cette sous-action financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	75 000	75 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 000	75 000
Total	75 000	75 000

Les crédits de l'action 2 permettent de couvrir les frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts et membres de commissions et de jury, etc.).

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	12 000	12 000	8 000	8 000
Transferts	12 000	12 000	8 000	8 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 000	39 000	39 000	39 000
Transferts	39 000	39 000	39 000	39 000
Total	51 000	51 000	47 000	47 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	51 000	51 000	47 000	47 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021								
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs					
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Total													

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	

PROGRAMME 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle Chmitelin

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Le programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » permet d'orienter les actions des acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole et rural vers les objectifs prioritaires pour l'agriculture française, en tenant compte des attentes sociétales et des besoins des consommateurs et en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

Le programme 776 mobilise pour cela l'ensemble des acteurs, notamment les instituts techniques agricoles qualifiés, autour d'un nombre restreint de thèmes, en renforçant le *continuum* entre recherche, enseignement et développement, pour produire des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs, favoriser le développement des compétences, susciter des processus d'innovation interactive et accompagner les transitions des exploitations agricoles, dans le cadre de démarches collectives. En effet, l'innovation et la recherche appliquée dans des domaines aussi divers que les techniques de production, la valorisation des ressources génétiques, les approches humaines et sociales, le développement de nouveaux débouchés sont indispensables pour accompagner les agriculteurs vers des modèles agro-écologiques.

Les projets et programmes soutenus par le programme 776 contribuent ainsi à développer des outils et méthodes permettant aux agriculteurs de s'adapter aux changements économiques et climatiques, de valoriser et développer de nouveaux produits ou de nouvelles formes d'activités. A titre d'exemple, un outil permettant de mesurer l'impact d'une ferme laitière sur l'environnement (émission de gaz à effet de serre, pertes d'azote vers l'eau, etc.) a été développé grâce à des financements du P776 (projet CARBON DAIRY). Près de 10 000 exploitations ont déjà été diagnostiquées, avec un objectif de 30 000 exploitations d'ici 2023. Si ces 30 000 exploitations réduisent leur empreinte carbone de 20%, l'économie globale sera de 1 million de tonnes équivalent CO₂.

En termes d'impacts, le programme 776 contribue ainsi à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des antibiotiques, au développement de l'agriculture biologique, de l'autonomie protéique, de l'agroforesterie ou encore du bien-être animal.

Le programme finance les actions de recherche appliquée à travers quatre volets :

- Les programmes pluriannuels, mis en œuvre par les instituts techniques agricoles, représentent 60 % des dépenses. Ce mode de financement concerne des actions de recherche à moyen et long terme développés par les instituts techniques agricoles (ITA). Le contrat d'objectifs signé entre le ministre chargé de l'agriculture et le président de l'ACTA constitue le cadre de référence à partir duquel les instituts techniques élaborent et conduisent leurs programmes d'actions pour toute la période du PNDAR. Le ministre chargé de l'agriculture approuve le programme pluriannuel après avis du conseil scientifique et technique de l'ACTA. Il fixe chaque année le montant maximum des subventions accordées pour leur financement et précise chaque année les attentes du ministère dans le cadre de ces programmes. Il en organise l'évaluation à mi-parcours ;
- Les actions thématiques transversales constituent une modalité, introduite dans l'actuel PNDAR. Elles représentent 8% des dépenses, et visent à mieux coordonner et mutualiser les travaux sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun au réseau des ITA, qui étaient initialement traitées dans le cadre des programmes pluriannuels et annuels des ITA ou dans les appels à projets ;

- Les appels à projets sont publiés annuellement et portent sur des thématiques de recherche définies par le ministre chargé de l'agriculture, en tenant compte des besoins des filières professionnelles et des attentes de la société. Ils représentent 29 % des dépenses. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2 - Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales du volet agricole du grand plan d'investissement visant à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de l'aquaculture et de la pêche et accélérer la transformation de ces secteurs. Ces appels à projets sont largement ouverts. Peuvent notamment y répondre les organismes de recherche, les instituts techniques, les établissements d'enseignement agricole, les chambres d'agriculture, les bureaux d'études, etc. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ou un conseil scientifique.
- Enfin, 3% des dépenses du programme 776 soutiennent des « actions d'accompagnement » des programmes pluriannuels portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale
INDICATEUR 1.1	Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen
INDICATEUR 1.2	Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques
INDICATEUR 1.3	Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

Le programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Sur les sept dernières années, le programme 776 a permis de renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture : agro-écologie et dynamiques multi-partenariales associées aux unités mixtes technologiques et réseaux mixtes technologiques.

A partir de l'année 2021, l'accent sera mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen;
- Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Ces indicateurs sont en cohérence avec les actions 3.4 et 4.5 et du Plan de transformation ministériel, mobiliser le budget européen de la recherche (Horizon Europe) sur les sujets agricoles, alimentaires, forestiers et de la bioéconomie, et resserrer les liens entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et du transfert agricole -INRAE, ACTA et APCA- pour renforcer leur impact.

INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%				28	29	30
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€				3	3,3	4

Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des défis sociétaux dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ces nouveaux indicateurs du programme 776 reflètent la capacité des ITA à se mobiliser pour obtenir des financements et être présents au niveau européen. Les valeurs 2020 de 28% et 3 millions d'euros correspondent à la moyenne des résultats obtenus par l'ACTA et les ITA sur les six dernières années. Le taux de succès de 28% est à comparer avec le taux moyen de réussite des organismes français aux appels à projets du programme Horizon 2020 qui s'établit à environ 16%.

INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb				10 500	11 000	13 000

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ce nouvel indicateur du programme 776 reflète la capacité des instituts techniques agricoles (ITA) à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. La valeur 2020 de 10 500 articles correspond aux résultats obtenus par l'ACTA et les ITA ces dernières années. Une progression régulière est attendue d'ici à 2023.

INDICATEUR

1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de journées-participant à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb				20 000	60 000	80 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb				5 000 000	6 000 000	10 000 000

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de journée-participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA,

Le sous-indicateur 2 correspond à la somme du nombre annuel de visites sur les sites internet animés par les ITA et le nombre de visites sur les webinaires et chaînes vidéos

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ces nouveaux indicateurs du programme 776 reflètent la capacité des instituts techniques agricoles (ITA) à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès de conseillers et d'agriculteurs. Les valeurs 2020 de 20 000 journées participants et de 5 millions de visites sur les sites internet correspondent aux résultats obtenus par l'ACTA et les ITA ces dernières années. Une progression régulière est attendue d'ici 2023.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	3 350 000	62 584 600	65 934 600	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	3 350 000	62 584 600	65 934 600	0

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Recherche appliquée et innovation	0	70 700 000	70 700 000	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	300 000	70 700 000	71 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Recherche appliquée et innovation	0	70 700 000	70 700 000	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	300 000	70 700 000	71 000 000	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	300 000	3 350 000	0	300 000	3 350 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	300 000	0	300 000	300 000	0
Subventions pour charges de service public	0	3 050 000	0	0	3 050 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	70 700 000	62 584 600	0	70 700 000	62 584 600	0
Transferts aux autres collectivités	70 700 000	62 584 600	0	70 700 000	62 584 600	0
Total	71 000 000	65 934 600	0	71 000 000	65 934 600	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 634 600	65 634 600	0	65 634 600	65 634 600
02 – Fonction support	0	300 000	300 000	0	300 000	300 000
Total	0	65 934 600	65 934 600	0	65 934 600	65 934 600

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
49 608 098	0	73 966 974	119 707 050	52 654 436

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
52 654 436	17 536 920 0	8 350 066	6 543 139	20 224 311
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
65 934 600 0	48 397 680 0	9 340 000	2 646 000	5 550 920
Totaux	65 934 600	17 690 066	9 189 139	25 775 231

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
73,40 %	14,17 %	4,01 %	8,42 %

Les engagements non couverts par des paiements sont estimés à 52,7 M€ au 31/12/2020. Ils correspondent aux restes à payer de programmes et projets engagés en 2020 ou antérieurement. En effet, pour les programmes annuels et assimilés, 80 % des paiements sont réalisés l'année de l'engagement des crédits et 20% l'année suivante au moment du solde, tandis que s'agissant des projets de recherche appliquée d'une durée de 3,5 ans, 30 % des paiements sont réalisés l'année de l'engagement, 30 % en cours de projet sur demande du porteur et 40 % au moment du solde, quand l'ensemble des pièces a été transmis par le porteur.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 99,5 %**01 – Recherche appliquée et innovation**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	65 634 600	65 634 600	0
Crédits de paiement	0	65 634 600	65 634 600	0

Programmes pluriannuels de développement agricole et rural

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'ACTA, en application des articles D. 823-1 à 3 du code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 08 février 2018. Les programmes pluriannuels concernent des actions de recherche à moyen terme s'inscrivant dans l'une des thématiques prioritaires suivantes :

- anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement : changement climatique, érosion de la biodiversité, évolutions démographiques, cycles des nutriments (azote et phosphore notamment) et raréfaction des ressources, intensification des échanges d'animaux, de végétaux et de produits biologiques, renchérissement du coût des intrants et de l'énergie, ouverture et concurrence accrue sur les marchés, diminution du nombre d'agriculteurs et d'emplois agricoles ;
- conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique: agriculture biologique ; réduction des intrants, de l'usage de l'eau et des externalités négatives (gaz à effet de serre, qualité de l'air et de l'eau) ; valorisation des services écosystémiques au bénéfice de la production agricole ; associations culturales et allongement des rotations; cultures intermédiaires et plantes de service ; renforcement de l'autonomie des exploitations agricoles ; approche intégrée de la santé des plantes et des animaux ; sobriété et efficacité énergétique des exploitations et valorisation des effluents ;
- qualité et valorisation des produits : valeur nutritionnelle et durabilité des productions, sécurité sanitaire, adaptation aux besoins de l'aval des filières, possibilité de commercialisation en circuits courts et/ou de proximité, développement de la valeur ajoutée, notamment territoriale ;
- renouvellement des générations et renouvellement des formes d'exercice de l'activité agricole.

La programmation 2021 mettra l'accent sur plusieurs thèmes prioritaires permettant de travailler sur la résilience aux changements économiques, climatiques et sanitaires et sur la souveraineté alimentaire notamment au travers de :

- la diversification des filières et le développement de circuits de proximité ;
- l'atténuation des effets du changement climatique ;
- l'autonomie protéique et la gestion des intrants ;
- la gestion intégrée de la santé animale et végétales en mobilisation les principes de l'agro-écologie et le respect de la biodiversité ;
- le bien être animal.

Des actions en accompagnement aux programmes pluriannuels et annuels des instituts techniques agricole peuvent également être mises en œuvre, en appui au projet agro-écologique pour la France, au lancement du chantier national mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche et du développement agricole portant sur l'optimisation du recueil et de l'exploitation de données et sur la diffusion des résultats, ou sous la forme d'actions thématiques transversales au sein des réseaux afin de mutualiser les travaux de recherche appliquée sur une thématique d'intérêt commun prioritaire.

Pour l'ensemble de ces actions, les réalisations annuelles sont suivies par la direction générale de l'enseignement et de la recherche dans le cadre d'un dialogue régulier avec chaque institut, le conseil d'orientation scientifique et technique de l'ACTA et enfin par l'analyse systématique du rapport annuel de réalisation présenté pour paiement du solde.

Appels à projets

L'action financera quatre appels à projets principaux répondant aux orientations stratégiques du PNDAR et de ses thématiques prioritaires pour l'année 2021 :

- « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation » des instituts techniques. L'appel à projets porte sur des actions de recherche dans le domaine technologique, en réponse aux attentes des filières, de la production et de la transformation des produits agricoles. Les projets sont portés par les instituts techniques qualifiés agricoles ou agro-industriels. Ils visent notamment à développer des partenariats avec les instituts techniques agro-industriels (ITAI) sur des sujets de recherche d'intérêt commun aux secteurs agricoles et agro-alimentaires. Depuis 2015, une nouvelle modalité a été introduite afin de pouvoir financer sur dix-huit mois des projets plus risqués, présentant une innovation de rupture. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury formé de membres du comité d'orientation scientifique et technique de l'ACTA et de l'ACTIA ;
- « Innovation et partenariat ». Les travaux doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole. Les projets sélectionnés privilégient à la fois le caractère innovant, la capacité à nouer des partenariats structurants pour des thématiques prioritaires pour le secteur agricole (agro-écologie, agriculture biologique, Ecophyto, Ecoantibio). Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ;
- « Semences et sélection végétale ». Cet appel à projets dans le domaine des semences et de la sélection végétale vise à rapprocher la recherche publique et les professionnels du secteur des semences, pour fournir ensuite aux entreprises et aux exploitations agricoles des variétés adaptées à des conditions culturales diversifiées et répondant aux objectifs de réduction des intrants. Les opérations financées sont choisies après évaluation par le comité scientifique du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
- « Expérimentation » mis en œuvre par FranceAgriMer. Il vise à renforcer l'efficacité économique des filières notamment en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable en appui au projet agro-écologique pour la France. Il comprend des actions d'expérimentation conduites notamment dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture et des oléoprotéagineux. Il s'agit de travaux de recherche et d'expérimentation, visant à améliorer la compétitivité des entreprises, produisant à la fois des références et de l'appui technique. Il est conduit sous forme d'appels à projets par filière et d'un appel à projets régionalisé. Les opérations financées sont choisies après évaluation par des experts extérieurs avec la participation du comité d'orientation scientifique et technique de l'ACTA .

Les dossiers présentés aux appels à projets peuvent également s'inscrire dans un ensemble intégrant des composantes soumises à d'autres appels à projets, tels que ceux de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) ou ceux de l'Union Européenne (Horizon 2020). Les dossiers retenus sont déclarés lauréats par décision du ministre chargé de l'agriculture, sur proposition d'un jury spécifique ou d'un conseil scientifique et technique ou en ce qui concerne l'appel à projets « expérimentation » mis en œuvre par FranceAgriMer, par décision de sa Directrice générale.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et fait l'objet de rapports en cours de réalisation (annuels ou à mi-parcours) et d'un rapport final, systématiquement analysés par la direction générale de l'enseignement et de la recherche, la direction générale de l'alimentation ou FranceAgriMer dans leur domaine de compétences respectives, avant versement du solde.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 050 000	3 050 000
Subventions pour charges de service public	3 050 000	3 050 000
Dépenses d'intervention	62 584 600	62 584 600
Transferts aux autres collectivités	62 584 600	62 584 600
Total	65 634 600	65 634 600

Les crédits dédiés à l'action 1 « Recherche appliquée et innovation » s'élèvent en 2021 à 65 634 600 €, et se répartissent entre les actions suivantes :

46 700 000 € sont dédiés au programme de développement agricole et rural, et financeront en particulier :

- 39 300 000 € des programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques qualifiés, répondant aux objectifs et thématiques prioritaires de l'actuel PNDAR ;
- 5 409 000 € d'actions thématiques transversales afin de mutualiser les travaux de recherche appliquée sur des thématiques d'intérêt commun prioritaire (réseau ACTA, acquisition de références en élevage, lutte contre les maladies de dépérissement du vignoble) ;
- 1 991 000 € des « actions d'accompagnement » portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou de situations d'urgence.

Par ailleurs, 18 934 600€ seront consacrés à des appels à projets « Innovation et partenariat », « Recherche technologique », « Semences et sélection végétale » et « Expérimentation » mis en œuvre par FranceAgriMer.

ACTION 0,5 %**02 – Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	300 000	300 000	0
Crédits de paiement	0	300 000	300 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	300 000	300 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	300 000
Total	300 000	300 000

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts et membres de commissions et de jurys, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le CGAAER ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CAS DAR ;

- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et APCA, instituts techniques, ONVAR), logiciel commun aux deux programmes.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	50	50
Transferts	0	0	50	50
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	6 000	6 000	6 000	6 000
Subventions pour charges de service public	0	0	3 000	3 000
Transferts	6 000	6 000	3 000	3 000
FranceAgriMer (P149)	11 500	11 500	10 000	10 000
Transferts	11 500	11 500	10 000	10 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	550	550	500	500
Subventions pour charges de service public	0	0	50	50
Transferts	550	550	450	450
Total	18 050	18 050	16 550	16 550
Total des subventions pour charges de service public	0	0	3 050	3 050
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	18 050	18 050	13 500	13 500

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Total										

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	